



CREATION D'UNE ASSOCIATION « CONTRAT DE SOLUTIONS » POUR S'INSCRIRE DANS LA DUREE

Paris, le 9 juillet 2019 : le Contrat de solutions, porté depuis 18 mois par une quarantaine de partenaires agricoles, engagés dans la réduction des produits phytosanitaires, se structure sous la forme d'une association.

Dès novembre 2017, un travail de fond a permis d'identifier plus de 300 pistes de solutions durables, existantes ou d'avenir, techniquement accessibles pour réduire l'usage et les impacts des produits phytosanitaires. A ce jour, le Contrat de Solutions comporte une soixantaine de fiches solutions, prêtes à être déployées plus largement auprès des agriculteurs.

Pour inscrire ce travail collectif dans la durée et accompagner encore mieux les agriculteurs pour répondre au défi de la transition agro-écologique, les partenaires ont fait le choix de se constituer en association. Son objectif :

- Amplifier le déploiement des solutions auprès des agriculteurs en privilégiant des projets collectifs à l'échelle des territoires
- Investir davantage le champ de l'innovation et de la recherche
- identifier des pistes de valorisation économique des bonnes pratiques pour encourager les agriculteurs à investir dans des solutions nouvelles.

Un bureau de 6 administrateurs, élus lors de l'Assemblée générale constitutive, veillera à la mise en œuvre effective de ces orientations et assurera une représentation du Contrat de Solutions dans les instances de suivi du plan national de réduction des produits phytosanitaires et dans la Task force, mises en place par le Gouvernement.

Le bureau est composé de la façon suivante :

- Président : Eric Thirouin, représentant l'AGPB
- Secrétaire Général : Christian Durlin, représentant la FNSEA
- Vice-président représentant le collège des pourvoyeurs de solutions : Antoine Meyer, représentant IBMA
- Vice-président représentant le collège des acteurs du conseil, de la distribution, de la formation et de la diffusion : Philippe Noyau, représentant Chambres d'agriculture France
- Vice-président représentant le collège des interprofessions, des représentants de l'aval et d'enjeux spécifiques : Pierre Pagès, représentant le GNIS
- Trésorier : Denis Velut, représentant la viticulture

Comme les partenaires s'y étaient engagés, une nouvelle vague de 12 fiches solutions est disponible sur le site du Contrat de solutions, six mois après la sortie de la 2ème vague en février 2019. Elles concernent à la fois des solutions de biocontrôle et d'amélioration des plantes, des pratiques agronomiques et des outils d'aide à la décision.

Rendez-vous au Salon de l'agriculture 2020 pour découvrir les prochaines solutions.

Contact presse

Contrat de solutions : Marianne SELLAM – 0676944887 - marianne.sellam@reseaufnsea.fr

Retrouvez toutes les informations concernant le contrat de solutions sur www.contratsolutions.fr/